# DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ARRONDISSEMENT DE CHINON COMMUNE DE CHAVEIGNES Le Bourg 37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Mardi 21 février 2017 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

> Le Maire, Philippe DUBOIS

#### ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 17 janvier 2017
- ✓ Budget 2017 section investissement : règlement du remplacement d'un poteau incendie
- ✓ Assainissement : Approbation du rapport 2016
- ✓ CCTVV : Membres de la commission locale des transferts de charges
- ✓ CCTVV : Représentants dans différentes commissions
- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Indemnités de fonction du maire
- ✓ Questions diverses

# Séance du 21 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 21 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 février 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etaient absents: Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

## <u>DELIBERATION N°2017-02-21-01</u> APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JANVIER 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### <u>DELIBERATION N°2017-02-21-02</u> BUDGET 2017 – SECTION INVESTISSEMENT : REGLEMENT DU REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le poteau d'incendie au lieudit « La Persillère » a été remplacé en fin d'année 2016. La facture a été réceptionnée en 2017.

Vu l'article L1612-1- du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits par anticipation au vote du budget 2017 pour un montant 2 280 € au compte 21538 à l'opération 59.

### <u>DELIBERATION N°2017-02-21-03</u> ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU RAPPORT 2016

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2016 au Conseil Municipal qui doit être présenté dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2016 qui sera transmis à la sous-préfecture de Chinon en annexe à la présente délibération.

### <u>DELIBERATION N°2017-02-21-04</u> CCTVV : MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un membre pour la commission locale des transferts de charges au sein de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Après vote à bulletin secret, Philippe DUBOIS est élu membre de la commission locale des transferts de charges au sein de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

#### <u>DELIBERATION N°2017-02-21-05</u> CCTVV : REPRESENTANTS DANS DIFFERENTES COMMISSIONS

Monsieur Le Maire présente aux conseillers municipaux la liste des différentes commissions au sein de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne et les informe qu'ils peuvent s'inscrire à celles de leur convenance.

# <u>DELIBERATION N°2017-02-21-06</u> <u>TRAVAUX DE VOIRIE</u>

Le Conseil Municipal discute des différents travaux de voirie pouvant être envisagés en 2017. Les secteurs suivants seront étudiés pour leur éventuelle réalisation : route des puits (sur environ 800ML), le reste du secteur de Champvent, rue de la croix moussé, l'accessibilité suivant le PAVE.

### <u>DELIBERATION N°2017-02-21-07</u> INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal précise que la base de l'indemnité des élus (maires et adjoints) est l'indice terminal de la fonction publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## <u>DELIBERATION N°2017-02-21-08</u> <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

Le Conseil Municipal discute :

Du marché fermier qu'il décide de reconduire pour 2017. Il choisit Pascal BRIAND comme animateur.

Du passage d'un agent de la Sous-Préfecture qui a visité les bâtiments publics pour l'accessibilité. Une dérogation est nécessaire pour les toilettes publiques où il y a 3 marches.

Des potentielles demandes de subvention possibles auprès de la préfecture et du Conseil Départemental. Un dossier d'aide de financement pour la mise au norme du paratonnerre de l'église sera constitué.

Des conseillers municipaux régulièrement absents ou démissionnaire et de leur remplacement éventuel de représentativité auprès des différentes organisations (SATESE, SIEIL et PNR Loire Anjou Touraine) et de la commission communale d'appel d'offres.

Des chiffres comptables de certaines dépenses et certaines recettes au cours de l'année 2016. La préparation des budgets primitifs avec le receveur municipal aura lieu le 20 mars 2017.

De la visite d'administrés pour le nettoyage de leur propriété.

D'un trou d'eau réalisé pour lequel un entretien avec le maire aurait été nécessaire.

Des nouvelles dispositions pour la réalisation des cartes nationales d'identité à partir du 2 mars 2017. Dorénavant, elles se feront auprès d'une commune équipée de dispositif de recueil du département (le plus proche étant Richelieu). Les autres communes pourront néanmoins assister les personnes pour effectuer les prédemande en ligne.

De la nécessité de rénover les murs du secrétariat.

Du problème du parquet dans la salle des fêtes. L'entreprise doit venir étudier cette situation.

Du fleurissement de la commune.

De la nécessité de démousser un trottoir « rue du Gué Roger ».

De l'acquisition de nouvelles guirlandes de Noël.

Marie-Rose MÉRON fait état des assemblées générales des association auxquelles elle a assisté : Safraniers de Touraine, Comité des Fêtes, Club de la Bonne Entente, Syndicat de Chasse.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée à la date du 14 mars 2017 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.